

PROGRAMME ONU-REDD

note d'information

AFRICA REGION



Supported by:



based on a decision of the German Bundestag



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture



ONU
environnement

Garanties REDD+ et systèmes d'information sur les garanties en Afrique

Auteurs : Sebastien Korwin-Wroblewski - *Climate Law and Policy (CLP)*, Richard Rastall - *Netherlands Development Organisation (SNV)*, Ugo Ribet - *Climate Law and Policy (CLP)*, Amir Sokolowski - *Climate Law and Policy (CLP)*, and Steve Swan - *ONU Environnement*

Novembre 2018

MESSAGES CLÉS

1. Un événement régional d'échange de connaissances Sud-Sud s'est tenu à Accra au Ghana, en juin 2018. Les participants ont engagé de vives discussions et partagé leurs expériences. Ils ont abordé les défis et les enseignements qu'ils ont tirés des efforts déployés afin de répondre aux exigences des garanties pour la réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts dans les pays en développement (REDD+). Les expériences recensées dans les dix pays d'Afrique participants, ainsi que le Pérou et le Viet Nam (représentant respectivement l'Amérique latine et les Caraïbes, et la région Asie-Pacifique) sont synthétisées dans le présent document.
2. Les pays REDD+ d'Afrique ont réalisé des progrès s'agissant de la prise en compte (intégration dans les politiques, lois et règlements), de la mise en œuvre des garanties, mais aussi du développement de systèmes d'information sur les garanties (SIS) au niveau national. Certains pays ont même déjà commencé à rédiger leurs premiers résumés d'information au sujet des garanties tandis que d'autres ont identifié leurs besoins en matière de SIS.
3. Les occasions d'échanger au sujet des enseignements tirés se sont avérées enrichissantes et ont rendu les approches en matière de garanties plus efficaces et efficaces dans toute la région. D'autres échanges de connaissances Sud-Sud infra et inter-régionaux renforceront l'apprentissage collectif et les avancées en matière de garanties.

LISEZ CETTE NOTE SI...

- vous êtes impliqué dans les processus nationaux qui visent à répondre aux exigences des garanties REDD+, notamment les processus d'élaboration des SIS ;
- vous souhaitez en savoir plus sur la façon dont les autres pays africains ont répondu à ces exigences ;
- vous travaillez sur les autres aspects de REDD+ et souhaitez avoir un aperçu des progrès enregistrés en matière de garanties REDD+.

INTRODUCTION

Un certain nombre de pays en développement font de réels progrès dans la préparation à la mise en œuvre du Programme REDD+ en vertu de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC)¹ Quelques-uns de ces pays ont mis en place des stratégies nationales REDD+ et ont établi des niveaux d'émission de référence des forêts (NERF)/niveaux de référence des forêts (NRF) et des systèmes nationaux de surveillance des forêts (SNSF). Cependant, ces éléments ne représentent que trois des quatre exigences auxquelles les pays en développement doivent répondre conformément au Cadre de Varsovie pour l'initiative REDD+. Comme convenu par les Parties à la CCNUCC à Cancún au Mexique, les pays en développement doivent également prendre en compte et respecter un ensemble de sept garanties tout au long de la mise en œuvre du REDD+. À cette fin, les pays devront constituer un système d'information sur les garanties (SIS) qui surveille la mise en œuvre des « garanties de Cancún » et devront régulièrement présenter des résumés d'information sur la façon dont ces dernières sont prises en compte et respectées tout au long du processus REDD+.²

En plus de ces quatre exigences, des projets pilotes aux niveaux infranational et national, financés par diverses initiatives – telles que le Fonds de partenariat pour la réduction des émissions de carbone forestier (FPCF) au moyen de son Fonds carbone³ le Fonds BioCarbone pour des paysages forestiers durables⁴ et le Fonds vert pour le climat (FVC) – font état chacun de leurs propres exigences relatives aux garanties.

Tout récemment, le FVC (l'organe de financement de la CCNUCC) a établi différentes exigences relatives aux garanties pour un programme pilote concernant les paiements REDD+ axés sur les résultats.⁵ Afin d'être éligibles, les pays doivent mettre en place un SIS et présenter leur dernier résumé d'information concernant les modalités de prise en compte et de respect des garanties de Cancún, qui seront évaluées à l'aune d'une grille de performance. Les garanties environnementales et sociales provisoires du fonds imposent des exigences supplémentaires.

Afin de répondre aux multiples exigences en matière de garanties, les pays ont adopté différentes approches selon

le niveau de développement REDD+, les sources primaires de financement et les capacités nationales. Ces approches ont permis aux pays d'acquérir une vaste expérience et, dans un esprit de coopération et d'apprentissage Sud-Sud, d'organiser un événement de partage de connaissances, lequel s'est tenu à Accra au Ghana les 12 et 13 juin 2018,⁶ dans une optique d'analyse et d'échange.

L'événement a donné l'occasion à tous les pays REDD+ d'Afrique de partager leurs expériences et conclusions, mais aussi de débattre des défis courants et de leurs potentielles solutions. Ont participé à cet événement les parties prenantes et les experts nationaux impliqués dans le développement des approches en matière de garanties, issus des pays suivants : Côte d'Ivoire, Éthiopie, Ghana, Libéria, Madagascar, Nigéria, Ouganda, République du Congo, République démocratique du Congo et Zambie. Étaient également présents le Pérou (en tant que représentant de l'Amérique latine et des Caraïbes) et le Viet Nam (pour la région Asie-Pacifique), deux pays riches en forêts tropicales où le mécanisme REDD+ est en vigueur.

Cette note d'information présente les problèmes abordés au cours de l'événement ainsi que les enseignements tirés et les expériences clés des pays participants. Elle s'articule autour de deux thèmes principaux : 1) comment prendre en compte et respecter les garanties REDD+ ; 2) comment concevoir et mettre en œuvre des systèmes d'information sur les garanties.

PRENDRE EN COMPTE ET RESPECTER LES GARANTIES

Exigences et directives de la CCNUCC

Afin de s'assurer que les risques (environnementaux et sociaux) relatifs ou non au carbone sont atténués et que les bénéfiques sont décuplés grâce au mécanisme REDD+, les Parties à la CCNUCC ont décidé que, indépendamment du type d'activités mises en œuvre ou de la source de financement, les pays devront se conformer aux exigences de Cancún⁷ tout au long de leur participation au REDD+.

En instaurant un SIS, les pays devraient être en mesure de surveiller et de démontrer la façon dont ils prennent en

1 <http://redd.unfccc.int/>

2 <http://redd.unfccc.int/fact-sheets/safeguards.html>

3 <https://www.forestcarbonpartnership.org/carbon-fund-0>

4 <https://www.biocarbonfund-isfl.org/>

5 Voir la décision du conseil de FVC B. 18/07 et l'annexe XI des Décisions du conseil, 18e réunion du conseil (Decisions of the Board – eighteenth meeting of the Board), du 30 septembre au 2 octobre 2017. Disponible en anglais à l'adresse : https://www.greenclimate.fund/documents/20182/820027/GCF_B.18_23_-_Decisions_of_the_Board___eighteenth_meeting_of_the_Board__30_September__2_October_2017.pdf/b55d8183-005c-4518-91dc-152113506766

6 Échange de connaissances régional africain Sud-Sud sur les approches pays concernant les garanties et systèmes d'information sur les garanties REDD+, tenu à Accra au Ghana en juin 2018, organisé par la Commission forestière du Ghana en collaboration avec Climate, Law and Policy, the Netherlands Development Organisation – SNV et le Programme ONU-REDD. Toutes les ressources des ateliers sont disponibles à l'adresse : <https://www.unredd.net/documents/un-redd-partner-countries-181/africa-335/south-south-learning-event-accra-ghana-12-13-june.html?limit=20&limitstart=0>

7 Décision de la CCNUCC 2/CP.17, paragr. 63.

compte et respectent les garanties de Cancún.⁸ Ceci est généralement entendu comme suit :

- **Prendre en compte les garanties** : disposer d'un corpus cohérent de politiques, lois et règlements et d'accords de gouvernance en place pour s'assurer que les principes et droits substantiels prévus par les garanties de Cancún sont mis en œuvre et appliqués.
- **Respecter les garanties** : mettre en pratique ce corpus cohérent de politiques, lois et règlements au moyen d'accords de gouvernance, venant s'ajouter aux résultats escomptés.⁹

La CCNUCC ne fournissant aucun détail concernant la façon dont ils doivent prendre en compte et respecter les garanties de Cancún, les pays doivent alors développer une approche visant à s'assurer de la conformité de l'application du mécanisme REDD+. Cette approche constitue la première étape clé de production d'informations qui alimenteront le SIS et les résumés d'information. Sans mise en œuvre ni application de politiques, lois et règlements en matière de garanties, aucune information ne peut être générée pour alimenter le SIS.

Progrès réalisés à ce jour

Il n'existe pas de modèle unique sur la façon dont les pays doivent prendre en compte et respecter les garanties de Cancún tout au long de la mise en œuvre du REDD+. Chaque pays de la région Afrique a adopté une approche qui lui est propre. Cela est dû à un certain nombre de facteurs, parmi lesquels figurent :

- le type et la portée des actions proposées pour lutter contre les vecteurs de la déforestation et de la dégradation des forêts dans les stratégies ou les plans d'action nationaux REDD+ ;
- l'impact potentiel des mesures REDD+ sur l'environnement naturel et certains groupes sociaux ;
- l'interprétation de chaque pays quant aux garanties de Cancún en fonction des circonstances nationales ;
- la mesure dans laquelle le cadre politique, légal et réglementaire peut prendre en compte et respecter les garanties ;
- la mesure dans laquelle les institutions nationales peuvent prendre en compte et respecter les garanties tout au long de la mise en œuvre du REDD+ ;
- les sources de financement pour la préparation au REDD+ ;

- l'étape de la préparation au REDD+ et les avancées globales de la mise en œuvre du REDD+.

Encadré 1a : La République démocratique du Congo – Normes sociales et environnementales REDD+ nationales inspirées des processus EESS et CGES

La République démocratique du Congo a adopté une approche spéciale en matière de garanties REDD+ avec des normes sociales et environnementales REDD+ nationales qui sont d'une part, considérées comme un cadre normatif conforme aux exigences de la CCNUCC et à la législation nationale, et d'autre part, intégrées dans l'EES.

Dans le cadre du processus EESS, une série d'ateliers nationaux et infranationaux et plusieurs consultations publiques ont permis d'identifier les impacts sociaux et environnementaux positifs et négatifs des politiques et mesures incluses dans la stratégie nationale REDD+ du pays. Les ministères responsables des secteurs identifiés comme contribuant directement et indirectement à la déforestation ont également été invités à participer au processus. Une fois les impacts identifiés, un cadre de gestion des risques, censé servir de base au CGES, a ensuite été développé.

Selon les garanties de Cancún et conformément aux politiques opérationnelles de la Banque mondiale, les normes nationales sociales et environnementales REDD+ de la République démocratique du Congo sont composées de sept principes, 20 critères et 20 indicateurs du cadre obligatoire, couvrant les principaux sujets des garanties tels que la participation, la gouvernance, la transparence, le partage des avantages socioéconomiques, l'intégration de la problématique du genre ainsi que le respect et la promotion des droits.

La République démocratique du Congo a démarré sa phase d'investissement et a commencé à mettre en œuvre les politiques et mesures identifiées dans la stratégie nationale REDD+, grâce au soutien du fonds national REDD+. Ce soutien, sous forme de programmes sectoriels et géographiques, doit prendre en compte et respecter les normes nationales sociales et environnementales REDD+. Les résumés d'information concernant les garanties doivent démontrer que ces normes nationales sont prises en compte et respectées afin de s'assurer que les réductions d'émissions générées sont éligibles aux paiements axés sur les résultats, tel que stipulé dans les décisions de la CCNUCC.

8 UNFCCC, Decision 1/CP.16, para. 71.

9 UN-REDD Programme, Info Brief 4 – Country Approaches to Safeguards: Initial Experiences and Emerging Lessons (English/Français/Español).

Les actions REDD+, notamment les stratégies ou les plans d'action REDD+ nationaux, sont généralement constituées d'une combinaison de politiques et d'interventions sur site. Les types et la portée des actions REDD+ ont des répercussions sur la façon dont les garanties sont prises en compte et respectées, en matière de politiques, lois et règlements à appliquer, de procédures à suivre et d'accords de gouvernance à mettre en place, exécuter et surveiller.

De nombreux pays africains ont reçu des aides à la préparation au REDD+ de la part du FCPF et ont par conséquent conduit une évaluation environnementale et sociale stratégique (EESS) de leurs politiques ou plans d'action nationaux REDD+. Ils ont par la suite développé un cadre de gestion environnementale et sociale (CGES). Pour

les pays qui ont reçu des aides du FCPF, les processus d'EES et de création d'un CGES se sont avérés bénéfiques et ont influencé leur approche liée à la prise en compte et au respect des garanties de la CCNUCC (voir l'exemple de l'Encadré 1).

L'« approche nationale » représente également un moyen de prendre en compte et de respecter les garanties, tout en tirant parti du cadre de gouvernance national existant, y compris ses politiques, lois et règlements applicables, ainsi que des institutions chargées de leur mise en vigueur. Cette approche commence généralement par une évaluation du cadre politique national et légal dans le but de comprendre la façon dont les garanties de Cancún peuvent être prises en compte et respectées selon le contexte national (voir Encadré 1b).

Ces deux approches ne sont en aucun cas incompatibles. La plupart des pays de la région se sont initialement focalisés sur l'une des deux approches, tandis que certains ont adopté des approches mixtes qui ont un contenu plus substantiel que les approches fondées sur des projets et offrent une plus grande clarté opérationnelle qu'une approche nationale isolée. Dans les deux cas, il est primordial que les pays utilisent et appliquent les cadres légaux et institutionnels déjà en place, dans la mesure du possible. Les pays qui ont récemment élaboré leurs activités de préparation au REDD+ savent désormais tirer parti des expériences des autres pays, incitant nombre d'entre eux à adopter des approches hybrides en amont.

Encadré 1B : La République du Congo – Analyse des politiques, lois et règlements nationaux pour prendre en compte et respecter les garanties de Cancún

À la suite de la préparation de la stratégie nationale REDD+, la République du Congo a enregistré d'importants progrès s'agissant de ses approches en matière de garanties. Le pays a entrepris des activités traditionnellement associées à l'une ou l'autre des deux principales approches en la matière.

Ainsi, la République du Congo a analysé ses politiques, lois et réglementations existantes et les a intégrées dans un cadre de principes et de critères systématique, chacun étant lié à la législation nationale afin de rendre les garanties applicables au niveau national. Il s'agit d'une approche nationale traditionnelle en matière de garanties. Dans le cadre du processus de garanties FCPF, une EESS a été réalisée et un CGES a été développé conjointement à d'autres instruments relatifs aux garanties, clarifiant ainsi les procédures nationales spécifiques et les responsabilités institutionnelles pour la prise en compte et le respect des garanties.

En combinant ces deux approches de façon optimale, la République du Congo a su tirer parti du soutien financier et technique offert par divers partenaires de développement, garantissant ainsi une réponse opérationnelle complète aux garanties de Cancún. Le processus de finalisation de l'approche en matière de garanties sera complété par le développement d'un SIS et d'un suivi complémentaire des avantages non liés au carbone, en cours d'élaboration sur la base des résultats de l'atelier d'Accra de juin 2018.

Principaux défis

Les pays africains sont confrontés à plusieurs défis courants lors de l'élaboration d'approches visant à prendre en compte et respecter les garanties de Cancún (entre autres) pour le REDD+.

- 1. Surmonter les contraintes financières et techniques** de la gamme d'activités relatives aux garanties (évaluations stratégiques, légales et réglementaires par rapport aux processus de l'EES et du CGES) qui peuvent être menées.
- 2. Assurer le séquençage adéquat des activités relatives aux garanties** et accorder suffisamment de temps pour pleinement les mettre en œuvre, en raison des obligations de résultat et des capacités techniques limitées.
- 3. Recueillir des commentaires auprès des parties prenantes** consultées au sujet des approches relatives aux garanties en raison de la nature technique/légale de l'activité et pour des raisons logistiques (éloignement de certaines communautés).

4. **Veiller à la coordination efficace entre les différents organismes gouvernementaux** et les entités qui supervisent et assurent l'application des garanties dans différents domaines tels que la lutte contre la corruption, l'évaluation environnementale et la résolution de litiges. Une coordination doit aussi souvent être instaurée entre les institutions gouvernementales nationales et infranationales dans les pays de grande taille ou les fédérations, où les entités d'administration infranationales jouissent d'un degré d'autonomie variable. La coordination est également indispensable entre les différents partenaires de développement internationaux qui apportent un soutien financier et technique pour les garanties.
5. **Répondre aux exigences concernant les garanties diverses, complexes et évolutives pour les paiements REDD+ axés sur les résultats** : tous les pays en développement ont satisfait aux exigences liées aux garanties de la CCNUCC. De nombreux pays africains ont également participé au FCPF, qui comporte des garanties et des procédures supplémentaires. Les pays qui considèrent le FVC comme une source clé pour les paiements REDD+ axés sur les résultats devront désormais se plier à un troisième ensemble de règles de garanties. Les paiements REDD+ basés sur les résultats, s'ils sont reçus, pourraient être inférieurs aux coûts de la prise en compte et du respect des divers cadres de garanties.

Enseignements

Si chacune des approches en matière de garanties est propre au pays qui la développe, plusieurs enseignements clés sont ressortis de cet échange de connaissances régional :

1. **L'adoption par chaque pays d'une approche unique et harmonisée en matière de garanties** est cruciale afin de répondre aux exigences formulées par les différents donateurs. Il est essentiel que toutes les exigences en question soient considérées dès les premières étapes de la mise en place de l'approche nationale visant à prendre en compte et respecter les garanties. La compréhension des activités afférentes bénéficiant du soutien des différents donateurs permet d'améliorer potentiellement l'efficacité, d'éviter les doubles emplois et d'être mise à profit dans le cadre d'une approche nationale plus cohérente et mieux coordonnée.
2. **Identifier les parties prenantes adéquates pour participer aux processus en matière de garanties est une première étape cruciale.** Les garanties des différents secteurs et organismes gouvernementaux responsables abordent un grand nombre de thématiques. Cela signifie que, lorsqu'un pays façonne son approche en matière de garanties, il doit en priorité engager le dialogue avec les parties prenantes adéquates aux échelons appropriés du gouvernement, ainsi qu'avec les organisations de la société civile.
3. **Trouver un équilibre entre ce qui est souhaitable et ce qui est réalisable** : les pays ne sont pas contraints de prendre en compte et de respecter, dès le départ, chacune des composantes de l'ensemble des garanties. En raison des limites en matière de capacités ou de coordination, s'appuyer uniquement sur les institutions existantes pour la supervision et l'application des garanties peut s'avérer délicat. Plutôt que de viser des normes élevées de performances en matière de garanties dès le départ, il est préférable de procéder par paliers.
4. **Les efforts réalisés pour prendre en compte et respecter les garanties améliorent la conception et la mise en œuvre des actions REDD+.** Les programmes relatifs aux garanties, tels que les évaluations des bénéficiaires et des risques sociaux et environnementaux (p. ex. : EESS), aident les institutions responsables du REDD+ au sein des gouvernements nationaux, notamment dans le secteur forestier, à prendre davantage conscience de la nécessité d'améliorer la conception et l'application des politiques et mesures REDD+, dans le cadre des stratégies ou plans d'action nationaux REDD+.
5. Les autorités chargées de la supervision et de l'exécution des politiques, lois et règlements relatifs aux garanties **devront développer des recommandations opérationnelles supplémentaires**, dans le cadre d'une approche à l'initiative des pays, en vue de la prise en compte et du respect des garanties. À cette fin, les gouvernements peuvent mettre en place des directives et des formations.

SYSTÈMES D'INFORMATION RELATIFS AUX GARANTIES

Exigences et directives de la CCNUCC

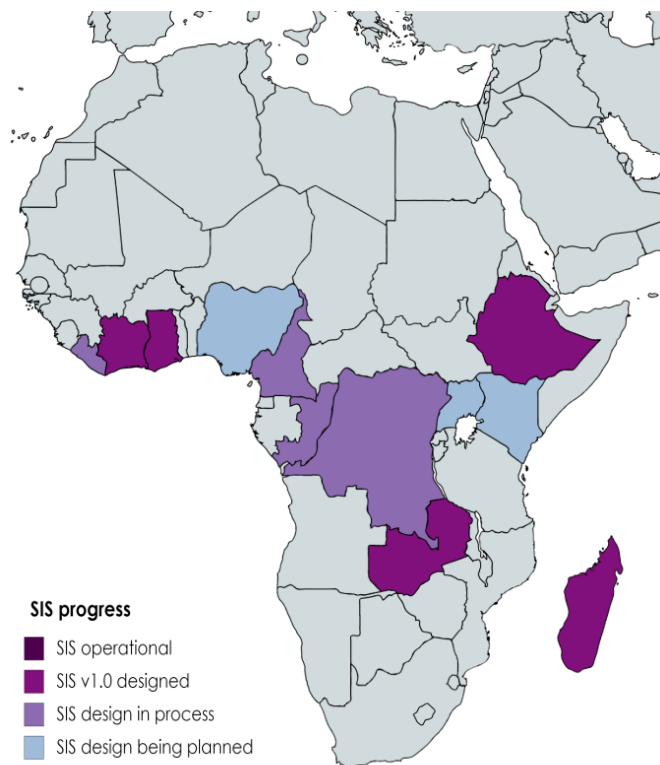


Figure 1. Progrès des systèmes d'information sur les garanties en Afrique, juin 2018
Source : Programme ONU-REDD

Élaborer un système de communication d'informations sur la manière dont les garanties sont prises en compte et respectées (appelé SIS) lors de l'exécution des activités REDD+ est une condition essentielle et préalable aux paiements basés sur les résultats du programme REDD+ (en vertu de la CCNUCC¹⁰ et du FVC). Bien qu'il y ait très peu de recommandations officielles sur la façon dont les pays sont censés constituer et exploiter un SIS, les Parties à la CCNUCC ont établi de grandes lignes directrices sur les caractéristiques principales, soulignant qu'un SIS doit :

- fournir des informations sur la façon dont toutes les garanties de Cancún sont prises en compte et respectées ;
- garantir que les informations sont :
 - transparentes,

- cohérentes,
- accessibles à toutes les parties prenantes concernées,
- mises à jour régulièrement ;
- être à l'initiative des pays et mis en œuvre au niveau national ;
- être transparent et flexible, permettant des améliorations futures ;
- s'appuyer sur des systèmes existants, le cas échéant.

Encadré 2a : Ghana – processus de développement d'un système d'information sur les garanties

Depuis dix ans, le Ghana est engagé dans un processus de préparation au REDD+, reposant en grande partie sur le soutien des organes de la Banque mondiale, à savoir le FCPF et le Programme d'investissement forestier. Dans le cadre de ce processus, le Ghana a réalisé une EESS des actions REDD+ proposées, qui a été utilisée dans la version préliminaire de sa stratégie nationale REDD+ en 2014. Un groupe de travail multipartite a été institué pour coordonner le processus EESS, puis le processus de développement du CGES. En 2015, le groupe de travail a été rebaptisé le Sous-groupe de travail pour les garanties, et sa portée a été élargie afin d'inclure les exigences accrues des garanties REDD+, y compris la conception d'un SIS. Le Ghana a mis au point une feuille de route définissant son approche relative aux garanties en 2016, qui a donné lieu à une série d'évaluations techniques en 2017 concernant :

- le cadre légal existant du pays ;
- la clarification des garanties de Cancún en fonction des circonstances nationales ;
- les besoins et sources en matière d'informations dans le cadre du SIS.

Ces étapes analytiques ont servi de tremplin pour le développement d'un mécanisme institutionnel pour le SIS, fondé sur les structures de comptes rendus existantes de la Commission forestière impliquant des acteurs au niveau national jusqu'au niveau communautaire. Une plateforme SIS en ligne a été lancée (www.reddsis.fcghana.org) et un document de conception est en cours de préparation. Ce document décrira le fonctionnement du SIS et le cheminement des informations au sein de la structure institutionnelle. Le SIS comprendra, entre autres, des indicateurs afin de surveiller la conformité avec le CGES, les garanties de Cancún ainsi que les mécanismes de retours et de gestion des plaintes.

10 UNFCCC, Decision 1/CP.16, para. 71d. Available at: <https://unfccc.int/resource/docs/2010/cop16/eng/07a01.pdf>

Progrès réalisés à ce jour

Tandis que de plus en plus de pays d'Afrique enregistrent des avancées dans leur processus de préparation et se dirigent vers la mise en œuvre du REDD+, l'attention se tourne désormais vers la conception et l'exploitation du SIS. Plus de la moitié des participants à l'atelier d'Accra étaient en quête d'instructions graduelles pour le développement d'un SIS, abordant les problèmes de conception, tels que la structure des informations (indicateurs, etc.), mais aussi les défis opérationnels (collecte structurée des informations, etc.) ainsi que le financement du fonctionnement quotidien dudit système.

Bien qu'aucun pays africain n'ait encore développé un SIS complètement opérationnel, beaucoup d'entre eux ont réalisé

Encadré 2b : Madagascar – processus de développement d'un système d'information sur les garanties

Madagascar s'est également engagé dans un processus de préparation de dix ans, grâce au soutien financier et technique du FCPF, et s'oriente désormais vers la phase de mise en œuvre du REDD+. En 2017, le pays a initié un SIS en cinq phases :

1. adapter les garanties de Cancún au contexte national grâce à un cadre de principes, critères et indicateurs ;
2. établir une base d'informations disponibles au sein des systèmes/sources gouvernementaux existants et des projets REDD+ du pays ;
3. mettre en place un protocole de suivi à l'aide d'un questionnaire validé par les parties prenantes ;
4. développer un logiciel pour gérer les informations dans la base de données du système ;
5. renforcer les compétences des utilisateurs.

Les responsabilités institutionnelles et fonctionnelles incombant à chaque partie ont été clairement définies : les acteurs du gouvernement national, les développeurs de projets REDD+ et la société civile auront tous leur rôle à jouer dans l'exploitation du SIS. Le ministère de l'Environnement, de l'Écologie et des Forêts hébergera et exploitera le SIS, aidé du Bureau national de coordination REDD+ pour la collecte, le traitement et l'analyse des données. Le SIS est accessible en ligne (<http://sis-redd-madagascar.webou.net/scripts/>) et les coûts de fonctionnement opérationnel sont prévus dans le budget de la stratégie nationale REDD+.

des progrès au niveau de la conception (voir Figure 1). Les Encadrés 2a et 2b illustrent les processus de conception des SIS de deux pays de la région, le Ghana et Madagascar, qui en sont à un stade avancé et ont mis à la disposition du grand public un portail Web pour la gestion et la diffusion des informations relatives aux garanties.

Principaux défis

Les pays africains ont été confrontés à un certain nombre de problèmes courants de conception des SIS. Les défis rencontrés par le plus grand nombre concernaient :

1. **La collaboration institutionnelle, le partage d'informations et la disponibilité** : impliquer les institutions gouvernementales, lesquelles ont un rôle à jouer dans la conception et l'exécution du SIS, en dehors du secteur forestier, requiert la mise en place de mesures incitatives, de mandats et de capacités. Les attentes en matière de paiements pour les informations gouvernementales entravent le développement efficace des SIS de certains pays africains. Dans certains pays, il n'existe aucune information concernant certains aspects des garanties ou bien les systèmes d'exploitation s'avèrent inopérants.
2. **Les coûts de fonctionnement des SIS**, notamment la collecte d'informations, sont perçus comme étant trop élevés et les sources de financement demeurent rares. Des financements relativement importants ont été accordés pour la mise de fonds des processus de conception des SIS (grâce aux initiatives de soutien technique à la préparation au REDD+, telles que le FCPF et le Programme REDD), mais de nombreux pays n'ont toujours pas déterminé les coûts et les sources de financement liés à la future mise en œuvre de leur SIS, une fois celui-ci élaboré.
3. **Les cadres de garanties appliqués à différentes échelles** devront être pris en compte par le SIS national, soulevant deux problèmes distincts, mais connexes :
 - les différents donateurs doivent répondre à leurs propres exigences de garanties concernant les actions REDD+ qu'ils financent ou pour lesquelles ils effectuent des paiements axés sur les résultats ;
 - les informations doivent être agrégées du niveau infranational au niveau national. Les institutions au niveau national qui exploitent le SIS devront agréger les informations provenant de multiples sources infranationales dans différents formats.



Figure 2. Processus optimisé pour l'élaboration d'un système d'information sur les garanties en Afrique, à partir des expériences pays collectives recensées à ce jour

4. **La conception d'un SIS et l'instauration simultanée d'une stratégie nationale REDD+ :** à l'instar des pays d'Asie-Pacifique et d'Amérique latine et des Caraïbes, plusieurs pays d'Afrique ont souligné la complexité inhérente à l'identification des besoins du SIS en matière d'informations ; il en est de même pour la structure, difficile à cerner sans avoir une idée précise des actions REDD+ que le pays doit entreprendre dans le cadre de sa stratégie nationale. Par conséquent, les conceptions préliminaires du SIS sont susceptibles d'être maintes fois réexaminées tandis que les processus liés à la stratégie nationale REDD+ touchent à leur fin.

5. **L'identification de méthodes efficaces de suivi,** qui font état des résultats sur le terrain, constitue une difficulté pour certains pays africains plus avancés. Ils sont confrontés à deux principaux défis techniques, notamment :

- démontrer que les gains environnementaux et sociaux sont attribuables à la mise en œuvre du REDD+ et que les garanties sont respectées ;
- identifier les méthodes et niveaux d'échantillonnage appropriés pour obtenir ces gains à un coût raisonnable.

Enseignements

Bien que les détails de la conception des SIS soient spécifiques à chaque pays, un certain nombre d'enseignements clés ont été identifiés pour les pays africains sur la base des expériences partagées lors de l'événement de partage de connaissances et des échanges régionaux antérieurs :

1. **Suivre un processus de conception de SIS étape par étape,** à partir d'expériences collectives dans des pays africains (Figure 2) : ce processus de conception de SIS en Afrique s'aligne sur les bonnes pratiques des autres régions et est reconnu comme étant fortement itératif, la conception et la fonctionnalité du SIS évoluant progressivement tandis que de nouvelles versions du système sont mises au point. De nombreux processus de conception de SIS africains s'inspirent des procédures de garanties du FCPF (EESS et CGES).
2. **Les équipes ou les groupes de travail technique réunissant diverses parties prenantes jouent un rôle essentiel** de coordination et de pilotage des processus consultatifs, voire participatifs, autour de la conception de SIS. Ces groupes de travail doivent être inclusifs, à l'aune des besoins et du budget alloué. Ils doivent aussi bien inclure des

représentants officiels que non officiels. Les groupes de travail peuvent renforcer l'appropriation des solutions techniques, mais des ressources ciblées demeurent nécessaires pour renforcer les capacités institutionnelles en vue de l'implémentation du SIS.

3. **S'appuyer sur les informations et systèmes existants, dans la mesure du possible :** une grande quantité d'informations disponibles peut être utilisée pour démontrer que les garanties sont prises en compte et respectées. L'évaluation des sources d'informations et des systèmes existants est une étape cruciale du processus de conception, afin d'alimenter le SIS avec des informations facilement accessibles. Identifier la nature des informations des systèmes existants susceptibles d'alimenter le SIS permet d'éclairer les accords de gouvernance en vue de l'implémentation.
4. **Budget pour la conception et le fonctionnement d'un SIS :** pendant la phase de développement, les pays ne doivent pas négliger l'évaluation des coûts de la conception et du fonctionnement prolongé du SIS. Si les coûts de fonctionnement d'un SIS ne sont pas nécessairement élevés par rapport à d'autres aspects de la mise en œuvre du REDD+, il est néanmoins nécessaire d'inclure ces coûts et d'identifier les potentielles sources de financement dans les budgets des stratégies ou des plans d'investissement REDD+.¹¹
5. **L'adhésion du pays au processus de développement du SIS et aux dividendes subséquents est primordiale.** Les activités actuelles de renforcement des capacités des institutions et des experts locaux (les groupes de travail techniques notamment) entraînent une consolidation de l'adhésion. Les partenaires et les consultants en développement ont un rôle essentiel à jouer dans l'apport de soutien technique au processus SIS piloté par le gouvernement, gage de mobilisation des capacités et d'avancement élevé sur le long terme.

Conclusion

S'inscrivant dans la lignée des ateliers précédents sur les garanties du Programme ONU-REDD pour l'Afrique tenus en 2015 et 2017, la réunion d'échange de connaissances Sud-Sud qui a eu lieu à Accra au Ghana en juin 2018 a mis en exergue les défis impérieux que les pays doivent relever en matière de garanties REDD+. Les participants ont partagé des solutions et des pistes d'amélioration en matière de garanties. Nous espérons que cette synergie permettra

d'optimiser les approches en matière de garanties à l'échelle de la région, l'objectif premier étant que les institutions et les leaders gagnent en crédibilité dans les pays d'Afrique, notamment dans le domaine de la gouvernance des forêts et des terres, au cœur de leur engagement au titre des garanties REDD+.

Les pays africains ont accompli des progrès considérables au cours des derniers mois en vue de satisfaire aux trois exigences des garanties de la CCNUCC. Plusieurs pays ont enregistré des avancées dans la prise en compte et le respect des garanties et beaucoup d'entre eux ont démarré le processus de création d'un SIS national. Au cours de l'année passée, la Côte d'Ivoire, le Ghana et la Zambie ont commencé à tracer les grandes lignes de leurs premiers résumés d'information. Bien que les pays africains n'aient pas encore atteint le stade d'avancement des pays de l'Asie-Pacifique ou de l'Amérique latine et des Caraïbes, ils sont néanmoins bien engagés sur la voie de la pleine conformité avec les exigences en matière de garanties de la CCNUCC.

Nous espérons que d'autres échanges de connaissances Sud-Sud infra et inter-régionaux viendront amplifier ces avancées. Grâce ce type d'événements, les ressources sont mieux utilisées et les apprentissages accélérés. Partant, les aides financières et techniques dédiées sont utilisées de façon plus efficace, ouvrant la voie à d'autres pays africains, susceptibles d'être éligibles à des fonds axés sur les résultats dans un futur proche.

¹¹ Les coûts opérationnels du SIS de Madagascar représentent 5 % du total consacré par le pays à la mise en œuvre du REDD+ au cours des cinq prochaines années. Dans le cas de la Zambie, ce chiffre s'élève à 0,5 %.

Pour plus de renseignements

Garanties REDD+

Page consacrée aux garanties du Programme ONU-REDD (en anglais) :
<http://www.unredd.net/knowledge/redd-plus-technical-issues/safeguards.html>

Ressources par pays sur les garanties de l'espace de travail d'ONU-REDD (en anglais) :
<http://www.unredd.net/annoncements-and-news/2592-safeguards-country-resource-hub.html>

Systèmes d'information sur les garanties

Document technique 1 (v2.0) du Programme ONU-REDD : Systèmes d'information sur les garanties : considérations d'ordre pratique sur la conception (en anglais) :

https://www.uncclearn.org/sites/default/files/inventory/un-redd_technical_brief_01_sis_v2.0_en.pdf

Strategic and Design Considerations for Designing a Safeguards Information System: A Self-assessment Tool, CLP et SNV (en anglais) :
https://www.climatelawandpolicy.com/files/Publication_SIS_Self_Assessment_Tool.pdf



Document technique 2 du
Programme ONU-REDD – Cadre
conceptuel des approches des
garanties

(English - Français - Español)



Résumés d'information Note d'information
5 du Programme ONU-REDD – Résumés
d'information : Comment démontrer que
les garanties REDD+ sont prises en compte
et respectées

(English - Français - Español)

Secrétariat du Programme ONU-REDD

Maison internationale de l'environnement
11-13 Chemin des Anémones
CH-1219 Châtelaine, Genève, Suisse

un-redd@un-redd.org

Website: www.un-redd.org

Workspace: www.unredd.net

PROGRAMME
ONU-REDD



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture



ONU
environnement

Programme de collaboration des Nations
Unies sur la réduction des émissions liées à la
déforestation et à la dégradation des forêts dans
les pays en développement